

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 SEPTEMBRE 2009

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 4 septembre 2009 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Jean-Claude VIDAL

Excusés : M. Nicolas ARNAUD (procuration donnée à M. Jean-Claude VIDAL), Mme Martine VERDEAUX, M. Christian ROSE

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2009
- Décision Modificative M14
- Point sur les travaux en cours
- Présentation du Site Internet
- Point sur les éoliennes
- Divers

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2009

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – DÉCISION MODIFICATIVE M14

Le tableau précis des amortissements de l'emprunt de 70.000 € n'étant pas connu au moment de l'élaboration du budget, il est nécessaire de transférer des crédits de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement afin de rééquilibrer les comptes.

Adoptée à l'unanimité.

3 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Voirie : des emplois sont en cours ou à venir par l'entreprise Bernard sur les voies suivantes : Eyrebonne, Le Vernet, La Garde, La Basse Garde, Pont d'Auzène, Le Vabre, La Pizette, St Jean, Le Clap, Très le Serre, Cognac, Pivernet et Le Perrier.

Eau :

Schéma directeur : La consultation pour la pose des compteurs d'eau s'est avérée infructueuse. Les entreprises ont rencontré des difficultés pour répondre et les deux offres reçues sont anormalement élevées par rapport à l'évaluation. Le Cabinet d'études Pöyry va refaire un dossier de consultation plus explicite de manière à ce que les entreprises puissent faire une offre plus pertinente.

Fuites ou pannes sur le réseau : 5 fuites ont été constatées et réparées pendant l'été et quelques interventions ont été nécessaires pour réactiver les pompes.

Extension Le Bouschet / Les Rebouls : Le réseau est quasiment fini jusqu'aux Rebouls. Les travaux sont toujours en cours et il reste l'antenne (canalisation) dans la ruelle du Bouschet à réaliser. Des bouches de lavage ont été installées au dessus du village du Bouschet et au carrefour de la Croix du Bouschet.

4 – SITE INTERNET

Nathalie DHORMES et Fabrice THIERS, après lecture de la synthèse sur le Réseau des Communes, demandent aux conseillers un accord de principe pour autoriser le Maire à signer la convention de mise en place d'un site Internet.

Une délibération est prise afin d'autoriser le maire à signer la convention.

5 – POINT SUR LES EOLIENNES

La société Saméole a prospecté sur le territoire de la Communauté de communes.

Trois autres sites ont ainsi été répertoriés :

- St Vincent de Durfort / St Cierge (7 machines)
- St Etienne de Serre (2 x 3 machines)
- Beauvène / Gluiras (5 machines)

Lors du Conseil communautaire du 28 juillet, il devait être fait un bilan des discussions dans chaque Conseils municipaux sur la question de la prise de compétence par la Communauté de communes de l'énergie renouvelable. Il s'avère que quelques communes n'avaient pas encore abordé le sujet.

Il a donc été décidé que la question suivante serait posée dans chaque conseil municipal : « Pensez-vous que la Communauté de communes doit réfléchir sur des zones de mise en place de l'éolien ? »

Oui : 8

Abstention : 1

Non représentés : 2

Si la Communauté de communes prend la compétence, est-ce que les communes porteuses de projet auront un intéressement quelconque en matière de retombées financières ?

Le maire précise que cette question doit faire l'objet d'une discussion avec la Communauté de communes.

Marie-Anne VIALATTE demande que, si retombées financières il y a, la commune s'engage à ce qu'elles servent à améliorer le développement durable et à agir pour l'environnement. Murielle BERTHELOT indique que jusqu'à maintenant la commune a toujours essayé d'œuvrer en ce sens en citant par exemple l'installation de la chaudière à granulés dans l'ancienne école.

6 – DIVERS

Convocations par mail

Le maire demande si les conseillers sont d'accord pour recevoir leurs convocations au Conseil municipal par mail, dans un souci d'économie de papier, d'enveloppes et de timbres.

Les participants donnent un accord de principe, hormis pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, et, connaissant la date des conseils à l'avance, s'engagent à surveiller leurs messageries pour respecter les délais légaux (5 jours avant).

Demande de Mme MARCQ

Le maire explique la demande : cas d'une parcelle au milieu du hameau du Serret qui appartient à une indivision importante sur laquelle la fosse sceptique de Mme MARCQ a jadis été installée par erreur. Elle souhaiterait maintenant régulariser la situation et demande si la commune pourrait acheter cette parcelle afin de la lui rétrocéder, elle-même ayant déjà fait des recherches sur les héritiers qui, trop nombreux, ne répondent pas à sa demande.

Jean-Claude VIDAL explique que la mairie pourrait exercer son droit de préemption mais qu'un notaire doit faire une démarche auprès des héritiers. De plus il indique que cet endroit est insalubre et en état de péril.

Il faudrait se renseigner auprès d'un notaire pour savoir si cette parcelle peut intégrer le domaine public, puis éventuellement régulariser la situation de l'occupation de ce domaine par une permission de voirie. Ou alors obliger les héritiers à l'entretenir pour qu'elle ne soit plus insalubre.

Le conseil décide de mandater le maire pour prendre rendez-vous avec un notaire.

Permis de construire à Lavayas

Le maire procède à la lecture de la lettre envoyée en recommandé par M. et Mme PILON en juin 2009, alertant sur une construction en cours à Lavayas sans demande de permis de construire préalable.

Un courrier a été envoyé aux contrevenants demandant la suspension des travaux tant que le dossier de permis de construire n'a pas été déposé. Ce courrier est resté sans suite.

Les services de la DDEA ont effectué une visite sur place et envoyé un courrier à l'intéressé. Une enquête administrative est en cours depuis le 1er septembre.

CAP Territoires 2010

Dans le cadre de l'aide aux communes, le Conseil général a décidé de prévoir un engagement sur une année seulement (au lieu de 3 précédemment).

La commune est susceptible de demander une aide pour les projets suivants, à proposer avant fin octobre :

- sécurisation de la traverse de Boyon
- étude de réfection du bâtiment du hangar municipal
- changement du chauffage du bâtiment de la mairie

Projets photovoltaïque

Actuellement, trois bâtiments sont en projet de construction avec des panneaux photovoltaïques sur les toits.

Une réflexion sur l'étude d'un projet identique sur un bâtiment communal pourrait être envisagée, parallèlement à la réfection du hangar. Le maire propose qu'une commission réunissant l'ensemble des conseillers se réunisse pour en discuter.

Cette commission se réunira le 17 septembre à 20h30.

Théâtre de Verdure

Pour bénéficier de la subvention, le choix de l'entreprise doit être effectué avant le 15 octobre.

Une première étude d'un montant estimé à 28.000 € HT avait été envisagée. Après réflexion, une deuxième solution estimée à 18.000 € HT est retenue. Un dossier en ce sens sera envoyé aux entreprises pour une offre avant le 7 octobre.

Projet « écoles numériques rurales »

L'école de Pranles a été retenue.

Le projet s'élève à 11.250 € avec une subvention de l'État à hauteur de 9.000 €. Il reste à la charge de la commune 2.250 € + l'avance de la TVA d'un montant de 2.205 €.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 23 octobre 2009 à 20h30.
La séance est levée à 22h30.